



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 142 799 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.10.2001 Bulletin 2001/41

(51) Int Cl.7: **B65D 75/02**

(21) Numéro de dépôt: **01400787.6**

(22) Date de dépôt: **27.03.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Thomas Derevoge, Philippe**
77210 Avon (FR)
• **Ganaye, Jean-Paul**
68390 Sausheym (FR)

(30) Priorité: **05.04.2000 FR 0004352**

(74) Mandataire: **Armengaud Ainé, Alain et al**
Cabinet ARMENGAUD AINE
3 Avenue Bugeaud
75116 Paris (FR)

(71) Demandeur: **Dollfus Mieg & Cie. D.M.C.**
F-75579 Paris Cedex 12 (FR)

(54) **Perfectionnements apportés à une étiquette pour échevette**

(57) Etiquette (1) destinée à ceinturer une échevette (4) de fils ou analogue, caractérisée en ce qu'elle comporte une partie (2) en saillie prolongée par une languette (3) rabattable à l'intérieur d'une boucle (5) de ladite

échevette de manière à obtenir une séparation nette desdits fils en matérialisant de façon permanente ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de l'étiquette par rapport à ladite échevette.

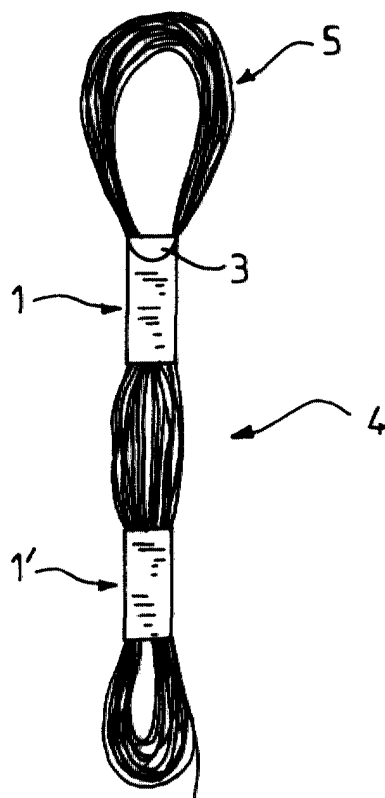


FIG. 2

Description

[0001] La présente invention est relative à une étiquette destinée à un assemblage de fils repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours (ci-après, appelé une "échevette") et permettant une séparation nette de ces fils en matérialisant une boucle réalisée dans l'échevette (petit écheveau).

[0002] Selon un autre aspect de l'invention, elle vise un dispositif de support de l'échevette munie de cette étiquette assurant un gain de temps et permettant une manipulation plus aisée à l'utilisateur.

[0003] La présentation de fils de laine, de soie, de coton, etc... s'effectue généralement soit sous la forme d'une échevette maintenue en position à l'aide de deux étiquettes ceinturant cette dernière dans ses parties supérieure et inférieure, soit sous la forme de bobines ou pelotes. La présentation en échevettes permet de faciliter la manipulation et transporter le produit.

[0004] Lors de l'utilisation par le consommateur de ce produit, celui-ci est amené soit à retirer les étiquettes de l'échevette avant d'enrouler celle-ci sur un support du type morceau de carton ou autre avant de pouvoir commencer à travailler, soit à tirer le fil nécessaire en gardant les bagues tant que celles-ci ne tombent pas. On comprendra aisément que cette dernière étape est fastidieuse

[0005] Par ailleurs, après le retrait des étiquettes de l'échevette, les fils qui ne sont plus maintenus en place par ces dernières ont tendance à s'emmêler, ce qui ne facilite pas la tâche de l'utilisateur.

[0006] Enfin, une fois le fil enroulé sur son support de travail, il faut recopier le numéro de couleur de celui-ci, numéro qui se trouve généralement inscrit sur l'une des étiquettes de maintien de l'échevette sans quoi, lorsque les teintes de couleur sont très variées, l'utilisateur ne peut plus identifier les couleurs dont il doit se servir.

[0007] La présente invention vise donc à pallier de tels inconvénients en proposant une étiquette avec languette pour le maintien en place de l'échevette qui permet une séparation nette des fils en matérialisant de manière définitive une boucle réalisée dans l'échevette.

[0008] A cet effet, l'étiquette destinée à ceinturer une échevette de fils ou analogue selon l'invention, se caractérise en ce qu'elle comporte une partie en saillie prolongée par une languette rabattable à l'intérieur d'une boucle de ladite échevette de manière à obtenir une séparation nette desdits fils en matérialisant de façon permanente ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de l'étiquette par rapport à ladite échevette.

[0009] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés qui en illustrent un exemple de réalisation dépourvu de tout caractère limitatif. Sur les figures :

- la figure 1 représente une vue en plan de l'étiquette selon l'invention et

- la figure 2 est une vue en plan d'une échevette combinée à l'étiquette selon l'invention ;

[0010] Si on se réfère à la figure 1, on voit que l'étiquette 1 selon l'invention présente une forme de préférence carrée ou rectangulaire et possède une partie 2 en saillie prolongée par une languette 3 en forme par exemple de champignon (ou demi-lune). Cette étiquette est destinée à ceinturer un assemblage 4 de fils repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours ("échevette" ou petit écheveau) et est maintenue dans cette position par tout moyen de collage. Naturellement, on peut utiliser deux étiquettes 1 et 1' pour maintenir en place ladite échevette, l'une ou les deux pouvant être des étiquettes selon l'invention.

[0011] Une fois l'étiquette montée sur l'échevette 4 (cf, figure 2), la languette 3 prolongeant la partie 2 en saillie de celle-ci est rabattable à l'intérieur de l'une des boucles 5 formée aux deux extrémités de ladite échevette de manière à réaliser de façon permanente une séparation nette des fils au niveau de cette boucle. Ladite languette sépare les deux côtés de ladite boucle formée par les fils au-dessus de l'étiquette et facilite donc l'utilisation de l'échevette.

[0012] En outre, la présence de la languette 3 permet d'éviter tout glissement involontaire relatif de l'étiquette 1 par rapport à l'échevette 4, ce qui aurait pour conséquence de désorganiser l'assemblage des fils en échevette et éventuellement la perte de celle-ci.

Revendications

1. Etiquette (1) destinée à ceinturer une échevette (4) de fils ou analogue, **caractérisée en ce qu'elle** comporte une partie (2) en saillie prolongée par une languette (3) rabattable à l'intérieur d'une boucle (5) de ladite échevette de manière à obtenir une séparation nette desdits fils en matérialisant de façon permanente ladite boucle et à limiter tout glissement relatif de l'étiquette par rapport à ladite échevette.
2. Echevette de fils ou analogue **caractérisée en ce qu'elle** est maintenue en place par au moins une étiquette (1) selon la revendication 1.

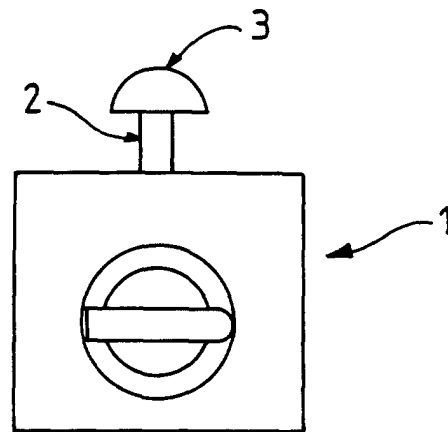


FIG. 1

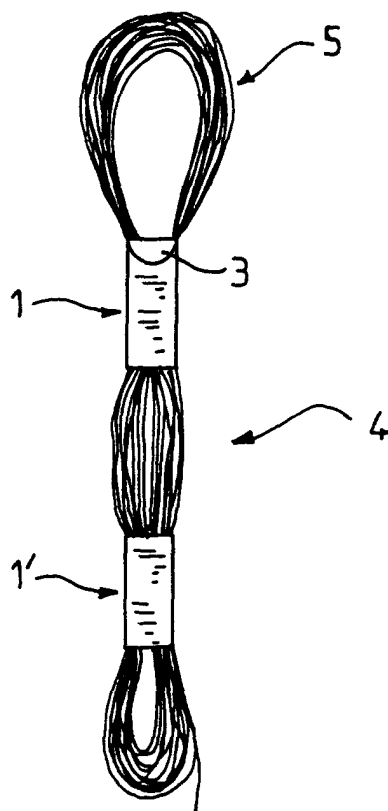


FIG. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 0787

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 2 316 657 A (J.T. WRIGHT) 13 avril 1943 (1943-04-13) * figures 5-8 *	1,2	B65D75/02
A	US 1 878 306 A (R.K. WHITTIER) 20 septembre 1932 (1932-09-20) * page 2, ligne 22 - ligne 40; figure 3 *	1,2	
A	DE 813 403 C (PAUL MAX BÜNGER & CO.)		
A	DE 817 904 C (PAUL MAX BÜNGER & CO.)		
A	DE 21 49 916 A (CARL PH. SCHMIDT GRAPISCHE WERKE) 12 avril 1973 (1973-04-12)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) B65H D05C B65D B65C G09F
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		6 juillet 2001	D'Hulster, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P44022)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0787

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-07-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2316657 A	13-04-1943	AUCUN	
US 1878306 A	20-09-1932	AUCUN	
DE 813403 C		AUCUN	
DE 817904 C		AUCUN	
DE 2149916 A	12-04-1973	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82